

ARRETE N° ASSEMBLEES/2022/35

**COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - DESIGNATION DU PRESIDENT  
DE LA COMMISSION DU 18 JUILLET 2022**

**La Présidente du Grand Montauban - Communauté d'Agglomération;**

Vu le CGCT,

Vu l'article 1650 A du Code Général des Impôts,

Vu la délibération N°104/07/2020 portant «Commission Intercommunale des Impôts Directs – Modalités de Désignation des membres – Proposition »,

Vu la liste des commissaires établis par l'administrateur général des finances publiques,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :**

Considérant l'empêchement de la Présidente Brigitte BAREGES, pour présider la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) qui se tiendra le 18 juillet 2022,

**ARTICLE 2 :**

Monsieur Thierry DEVILLE, Vice-Président du Grand Montauban, est désigné en tant que représentant de Madame la Présidente pour présider la CIID du 18 juillet 2022,

**ARTICLE 3 :**

Le Directeur Général des Services et Monsieur Thierry DEVILLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté,

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes administratifs du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération.

Fait à Montauban, le 11 juillet 2022

La Présidente  
Brigitte BAREGES



La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**12 JUIL. 2022**

De sa publication et/ou notification :

**12 JUIL. 2022**